

Vivre à Serquigny

BULLETIN
D'INFORMATIONS MUNICIPALES
N°47 - JUILLET 2022



LES TEMPS FORTS

4



Vivre
à Serquigny

● **Le numérique à Serquigny**

6



Dossier
environnement et développement durable

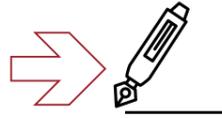
● **La tonte raisonnée**

9



Du côté
de nos aînés

● **Séniors au volant**



Madame, Monsieur,
Chères Serquignaises, chers Serquignais,

Avec les élus du Conseil Municipal et sous la conduite d'Éric LEFEBVRE et les membres de la commission communication, nous avons souhaité vous proposer un deuxième numéro du "Vivre à Serquigny". Vous informer des projets de la commune, vous rappeler le travail de l'équipe municipale, c'est un engagement que j'ai pris, j'ai donc le plaisir de vous proposer le Vivre à Serquigny de l'été.

La première page met en avant l'inauguration officielle de la micro crèche Martine VATINEL. C'est un bel hommage à notre très chère Martine qui était avant tout une femme d'engagement, avec des valeurs fortes et une énergie de tous les jours pour être au service des autres. Le 11 juin nous avons honoré Martine VATINEL, mais également avec la micro-crèche de Serquigny, salué l'avenir que représente l'enfance et la jeunesse. Et je suis certain que c'est ce que Martine aurait préféré.

Au cours de ces derniers mois, nous avons connu quatre scrutins, deux élections. La première présidentielle, les secondes législatives. Cette longue période électorale, trop longue, sans attrait, n'a pas favorisé une hauteur de débat que ces échéances demandaient. Le chef de l'état a été reconduit à la tête de l'état pour cinq ans face à la candidate de l'extrême droite. Pour notre circonscription, comme dans quatre circonscriptions sur cinq dans notre département, les électeurs qui se sont déplacés ont décidé de désigner des députés de l'extrême droite. Le peuple a toujours raison, mais l'électorat ne s'est pas juste tourné vers le rassemblement national en écartant la députée sortante. Il a fait entendre sa colère, son rejet, son désespoir. Sans doute assez loin du travail quotidien que je mène avec les élus du Conseil Municipal au service des habitants de notre commune.

Dans ce contexte, la participation citoyenne fut bien faible et les urnes bien vides ! L'abstention a battu des records, inédits sous la cinquième république, ce qui doit également nous interroger.

La succession des crises subies complique les activités communales, retarde certains chantiers et impacte le budget communal. Pour autant, avec mon équipe municipale assistée des services de la commune, nous continuons à œuvrer et avancer sur les projets de notre programme afin de tenir les engagements que j'ai pris auprès de vous.

Vous lirez dans ces pages les travaux engagés ces derniers mois, ils sont nombreux toujours dans l'intérêt collectif et pour préparer l'avenir de Serquigny ; d'autres vont débiter dans les semaines et mois qui arrivent.

L'été est la période la plus propice aux rencontres, aux échanges et à la convivialité. Dans les prochaines semaines, différentes manifestations animeront notre commune. J'espère que vous serez nombreux à participer à ces événements qui contribuent à tisser le lien social, favoriser les solidarités, ce dont nous avons éperdument besoin par ces temps difficiles. Je veux ici remercier toute l'équipe du comité des fêtes pour le beau programme proposé pour notre fête communale du 14 juillet.

En attendant de vous y retrouver pour passer d'agréables moments, je vous souhaite à tous de belles vacances et un repos bien mérité.

Très bel été à toutes et à tous

F. DELAMARE

Frédéric DELAMARE
Maire de Serquigny
Vice-Président à
l'Intercom Bernay Terres de Normandie

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

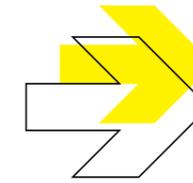
☎ : 02 32 44 10 15
✉ : mairie@serquigny.fr
🌐 : www.serquigny.fr
📘 : [Ville de Serquigny](#)

Responsable de la publication :
Frédéric DELAMARE,
Maire de Serquigny

Ce 47^{ème} numéro de " Vivre à Serquigny ", imprimé en 1250 exemplaires est distribué gratuitement aux habitants de la commune. Il a été réalisé par les membres de la Commission Information. Toute correspondance et toute proposition d'article sont à adresser en mairie à l'attention d'Eric LEFEBVRE.

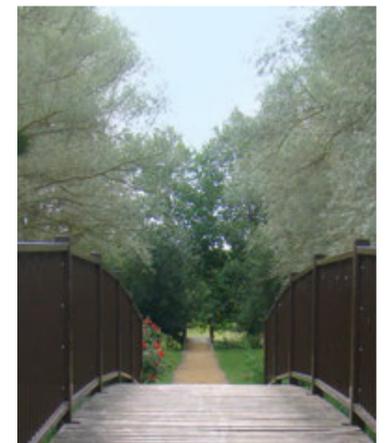
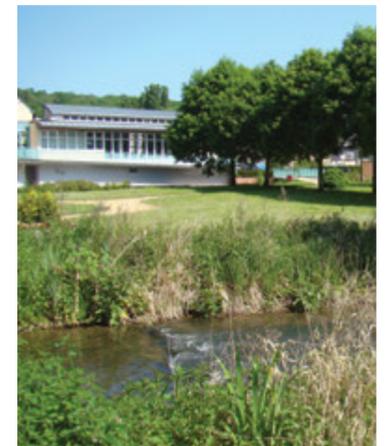
Conception :
Graphiste ComÇa - 76120
07 86 52 39 44

Impression :
IROPA - 76800
02 32 38 80 55



SOMMAIRE

		Le numérique à Serquigny 4
		Dossier environnement et développement durable 5 → 7
		Le point sur les travaux et aménagements 8
		Du côté de nos aînés 9
		Le coin médiathèque 10
		La revue des associations 11
		L'essentiel des conseils municipaux 12 → 14 ● Séances du 7 mars 2022 au 11 avril 2022
		Les renseignements utiles 15
		Focus commerçants et artisans 16



Couverture : Inauguration de la micro-crèche Martine VATINEL le samedi 11 juin 2022. De gauche à droite sur la photo, Mme Marie-Lyne VAGNER Maire de Bernay Vice - Présidente de l'Intercom, Mme Sophie DELANYS Vice - Présidente de la CAF, M. Frédéric DELAMARE Maire de Serquigny, Vice - Président de l'Intercom, Agathe petite fille de Martine VATINEL, M. Hubert Le TISSIER Directeur Adjoint de la CAF, M. Nicolas GRAVELLE Président de l'Intercom, Mme Corinne RABOT fille de Martine VATINEL.

AUX ÉCOLES

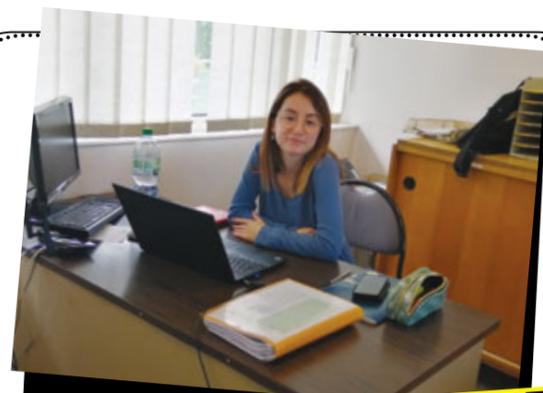


Comme prévu, la municipalité de Serquigny a mis à disposition des enseignants des écoles de notre commune des équipements numériques modernes et performants. Depuis le printemps, un vidéoprojecteur a été installé dans chaque classe des écoles maternelles et élémentaires. Chaque enseignante dispose d'un ordinateur portable et d'un jeu de tablettes. Un Environnement Numérique de Travail (ENT) a également été mis en place pour faciliter les échanges entre les enseignants, les parents et les élèves. Cette opération d'un montant de 53 375 € TTC a bénéficié de subventions de l'Etat et du ministère de l'Education Nationale. L'installation de cet équipement a été réalisée par les services techniques de la ville.



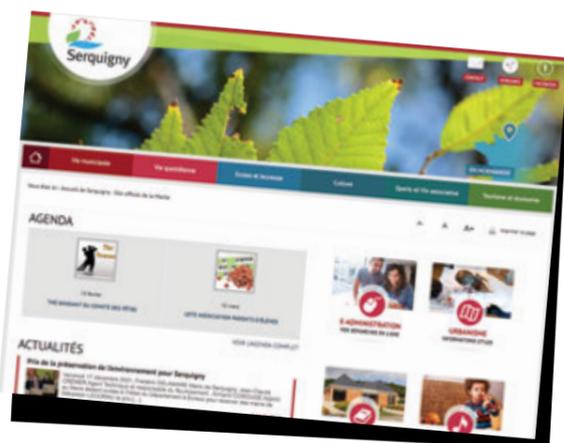
ESPACE NUMÉRIQUE À DISPOSITION DU PUBLIC

Depuis quelques semaines, un ordinateur équipé d'une connexion internet est à la disposition du public dans le hall de la mairie. Faute d'un ordinateur, d'une connexion Internet, d'une imprimante, des personnes se retrouvent pénalisées pour effectuer un travail informatique, imprimer un document, communiquer, effectuer leurs démarches, lesquelles sont de plus en plus dématérialisées. C'est pour les aider à accéder à leurs droits et lutter contre la fracture numérique que la municipalité a décidé de créer un espace public numérique. Installé dans le hall de l'Hôtel de Ville, ce service dispose d'un poste informatique connecté à Internet, en accès libre et gratuit aux horaires d'ouverture de la mairie. Merci à M. BOIREAU, habitant de Serquigny pour la configuration du poste informatique.



BESOIN D'UNE AIDE DANS VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN LIGNE ?

Tous les mardis matin de 9h à 12h, le Département de l'Eure met en place un nouveau service, une assistance gratuite pour vous aider dans vos démarches administratives en ligne. Un agent du Département, Manon BOULLE est présente à la mairie de Serquigny pour vous aider. Si vous avez besoin prenez rendez-vous via l'accueil de la Mairie.



N'oubliez pas que vous pouvez consulter également notre journal sur le site internet de la commune dans la rubrique " Vie Municipale / Bulletins d'informations ".

www.serquigny.fr

Vous y trouverez également les manifestations à venir et les actualités de notre commune, le menu de la cantine scolaire actualisé chaque semaine et bien d'autres informations.



UNE NAISSANCE, UN ARBRE

Dans le cadre de sa politique de développement durable, la ville de Serquigny a souhaité lancer l'opération "Une naissance, un arbre". Le principe est simple, pour chaque nouveau-né de la commune, la municipalité propose aux parents de planter un arbre au prénom de l'enfant sur un emplacement de la commune. Dans le cadre de cette démarche, des chênes pubescents, des sorbiers des oiseaux, des arbres de Judée, des sophoras, des cyprès chauves portant les prénoms de Robin, Connor, Octavia, Côme, Leïla, Julia, Chloé, Antoine, Louna, Léo, ont été plantés en février et début mars pour les nouveau-nés de Serquigny de l'année 2021. L'arbre, symbole de vie grandira au même rythme que l'enfant. Au delà de la personnalisation de l'arbre et de son lien avec l'enfant, ce dispositif met en œuvre une démarche visant à sensibiliser les générations futures à la préservation de l'environnement et de la biodiversité. Il s'agit de protéger et d'améliorer les espaces paysagers et de maintenir un cadre de vie le plus agréable possible.



LE VERGER CONSERVATOIRE

Le développement du verger conservatoire poursuit son évolution, les porte-greffes plantés à l'automne ont été greffés au printemps (20 pommiers et 10 poiriers) avec l'aide de l'Association " Pomologie de Normandie " , une classe des écoles est venue participer à ce greffage. Il est prévu de planter une haie le long de ce verger, un paillage a été mis en place au printemps, la plantation est prévue à l'automne ou en fin d'hiver. M. Jean-Pierre COUTURIER Association Pomologie au **02 32 46 87 33** ou par Email : jp.couturier@wanadoo.fr

Un chantier " Jeunes bénévoles " à Serquigny en partenariat avec la MJC de Bernay

- Ce chantier est ouvert aux jeunes de 12 à 17 ans.
 - Thème du chantier " Création d'un corridor de la biodiversité".
- Pour toute information et/ou pour votre inscription, vous pouvez contacter : Perrine TISON
Par téléphone au : **06 21 93 21 90** ou par mail : p.tison@bernaynormandie.fr

Chantier jeunes
du lundi 1^{er}/08 au
samedi 06/08/2022



LA TONTE RAISONNÉE DANS LES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE

Soucieux de laisser la nature se régénérer, la municipalité a fait le choix de se lancer dans la tonte raisonnée dans certaines zones de la commune de Serquigny. Les agents des espaces verts favorisent désormais la tonte raisonnée, c'est-à-dire un fauchage tardif de certains espaces naturels de la commune, afin de favoriser la biodiversité.

Cette nouvelle démarche s'inscrit parfaitement dans le programme de transition écologique souhaité par la municipalité.

Entretenir différemment

En effet, ce dispositif consiste à faucher certaines zones tardivement pour laisser le temps à la nature, aux herbes de monter en graines, et ainsi adopter un mode de gestion plus respectueux de l'environnement. Elle permettra le retour des insectes, hérissons et oiseaux.

Sauvegarde de l'écosystème

Si la tonte régulière fait progressivement disparaître les plantes à fleurs, qui n'ont pas le temps de se reproduire, et favorise les plantes indésirables telles que les orties, les chardons ou le liseron, le fauchage tardif a un effet contraire. En effet, la fauche après floraison permet d'appauvrir le sol. Cette pauvreté entraîne, de fait, la diversification et favorise de nombreuses espèces rares telles que les orchidées par exemple. L'herbe coupée peut rester quelques jours sur place pour favoriser la dispersion des invertébrés et enfin la matière fourragère peut être valorisée en compost.

Baisse des coûts d'entretien

De plus, ce procédé permettra de faire des économies à la ville. Si moins d'entretien signifie moins de pollution due aux machines, les économies ne sont pas négligeables pour le budget de la commune : moins de consommation de gasoil pour les tondeuses, moins d'usure du matériel de tonte et de fauchage, et une baisse du coût de l'évacuation des déchets verts.

Plusieurs espaces concernés

Cette tonte raisonnée est en cours depuis début avril dans différents endroits de la commune tels que le parc et le verger conservatoire.



" Il ne s'agit pas de ne plus entretenir mais d'entretenir différemment "



Alors, ne soyez plus étonnés de croiser de plus en plus de chevaux dans notre commune.

TOURISME

SERQUIGNY VILLE ÉTAPE D'UN ITINÉRAIRE ÉQUESTRE

Notre commune a été choisie par le Comité Régional de Tourisme équestre pour être la 6ème étape d'un itinéraire équestre partant de Falaise (14) pour rejoindre Jumièges (76). Comme vous l'avez peut-être déjà observé, un panneau d'information et des rambardes de bois ont été posés à l'entrée du parc municipal à destination des cavaliers. Ce nouvel itinéraire équestre de 265 km traverse le Pays d'Auge et le relie à la Seine. Il longe la vallée de la Risle et vous conduit sur des terres parsemées de haras où le cheval est roi. Sur cet itinéraire, les cavaliers auront l'occasion de vagabonder sur des chemins qui vous mèneront à quelques hauts lieux touristiques du territoire comme le Château de Falaise, Orbec et la source de l'Orbiquet, Broglie et la vallée de la Charentonne, l'Abbaye du Bec-Hellouin, la forêt de Montfort-sur-Risle, Aizier et son point de vue sur la Seine mais aussi la forêt de Brotonne et l'Abbaye de Jumièges. Grâce au maillage des grands itinéraires équestres, il est désormais possible de rejoindre la Baie du Mont-Saint-Michel depuis la Seine-Maritime, au pas des chevaux.

RAPPEL SUR LA RÉGLEMENTATION POUR LES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET JARDINAGE

Afin de permettre une cohabitation paisible, un arrêté municipal du 15 juin 2015 réglemente les créneaux horaires durant lesquels tondeuses, tronçonneuses, perceuses, raboteuses et autres outils bruyants peuvent entrer en action. Vous trouverez ci-dessous les 7 articles de cet arrêté relatif à la lutte contre les nuisances sonores.

Article 1 :

Le présent arrêté a pour objet de modifier l'article 8 - section 3 de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le Département de l'Eure.

Article 2 :

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables (du lundi au vendredi) de 8 h 30 à 19 h 30
Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Article 3 :

Les travaux susvisés à l'article 2 sont interdits les dimanches et jours fériés.

Article 4 :

Les autres articles de l'arrêté préfectoral relatif à la lutte contre les bruits de voisinage dans le Département de l'Eure demeurent inchangés.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la loi, par toute personne habilitée à les constater.

Article 6 :

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 7 :

Le Secrétaire Général, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et l'Agent chargé de la Surveillance de la Voie Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à M. le Sous-Préfet.

Merci de respecter ces plages horaires pour le bien-être de tous.

CROTTES DE CHIENS

Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre ville ? Ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté en ville.

Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins : elles salissent trottoirs ou espaces verts et participent à la prolifération des microbes. Bien que n'importe quel déchet déposé sur le sol puisse gâcher une chaussée ou un parterre fleuri, rien n'égale des crottes de chien non ramassées.

J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin !

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. **Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections.** Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier).

(Si besoin, vous pouvez venir retirer des sachets plastiques à l'accueil de la mairie).

Des boîtes sont à disposition dans le parc, près de la médiathèque afin de recueillir ces déchets. (photo ci-jointe)

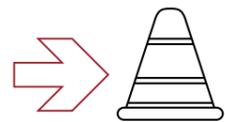
La plupart des gens sont d'accord sur le fait que les espaces publics devraient être propres et débarrassés de tous déchets, spécialement des crottes de chien. **Garder les rues, les espaces verts et la ville propres est l'affaire de tout le monde.**

Est-ce que je peux laisser uriner ou déféquer mon chien dans les espaces verts, les massifs de fleurs ou au pied des arbres ? **Non. Le ramassage partout et pour tous, c'est valable même dans les espaces verts !** Impossible de tondre ou de planter dans des massifs envahis par les déjections. Ramasser c'est respecter les jardiniers !

Il suffit de six secondes pour faire ce geste et se faire apprécier de ses concitoyens !



LE POINT SUR LES TRAVAUX & AMÉNAGEMENTS



LA DÉFENSE INCENDIE

Les élus de Serquigny ont rencontré le 1^{er} Mars 2022 l'adjudant PICOUAYS, prévisionniste au Service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Eure (SDIS), pour faire un diagnostic sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) de notre commune. Le rapport indique que notre commune est relativement bien couverte en matière de DECI, notamment en centre ville, un important travail de fond a été réalisé en amont par la municipalité. Pour les villages "Nord" et le Petit Nassandres, le réseau d'eau potable ne permet pas d'installer de poteaux ou de bornes incendie, des poches et des citernes seront installées. Nous allons poursuivre cette année l'installation de réserves pour continuer à couvrir une partie du territoire de la commune.

- ➔ Installation d'une citerne enterrée de 120 m³ "Allée des Prés" au Petit Nassandres.
- ➔ Installation d'une poche de 120 m³ au "Mont des Croix"
- ➔ Installation d'une poche de 120 m³ au "Village la Mare"
- ➔ Aménagement d'une mare au "Village Maubuisson"

Nous poursuivrons ce programme de défense incendie les années suivantes en fonction du budget et des subventions allouées à ces travaux.

RÉHABILITATION DES 32 LOGEMENTS BÂTIMENTS " ABEILLES ET BOURDONS "

Comme prévu, les travaux de réhabilitation et d'isolation thermique par l'extérieur des 32 logements des bâtiments "Abeilles" et "Bourdons" avenue Pierre Séward à Serquigny ont commencé en février dernier. Depuis cette date les entreprises retenues pour ces travaux se succèdent sur le chantier. Pour le début de cette opération, les travaux concernent principalement l'immeuble "Abeilles". Les travaux d'étanchéité de la terrasse de l'immeuble et l'isolation thermique extérieure sur l'ensemble des façades et pignons sont en cours de réalisation. Des travaux sur le réseau gaz par GRDF et l'aménagement d'un appartement témoin dans l'immeuble "Bourdons" sont en cours. Il est prévu dans les prochaines semaines le changement des garde-corps, les nouveaux garde-corps seront constitués d'une structure aluminium ton blanc avec remplissage verre.

Pour rappel, les travaux sont prévus sur une durée de 14 mois pour se terminer fin février 2023.



TRAVAUX PARC MAUBUISSON

Le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Risle a entrepris les travaux nécessaires sur le réseau de distribution publique d'eau potable. Il s'agit de mettre en place une nouvelle canalisation principale, de boucler le réseau et d'installer des branchements individuels pour tous les logements du Parc Maubuisson. Le montant des travaux restant à la charge de la commune est estimé à 34 835 € HT. Le SIEGE (Syndicat Intercommunal d'Électricité et Gaz de l'Eure) a entrepris des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications. La contribution financière de la commune s'élève à 44 333 € en section d'investissement et à 15 000 € en section de fonctionnement Ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

DU CÔTÉ DE NOS AÎNÉS



JOURNÉE DE SENSIBILISATION ROUTIÈRE "SÉNIORS AU VOLANT"



Merci à Antoine BAUDOIN Conseiller Municipal Délégué pour l'organisation de cette journée.

La journée de sensibilisation routière "Séniors au volant" proposée par l'équipe municipale a eu lieu le mercredi 23 février à la salle des fêtes de Serquigny.

Les 20 participants ont pu échanger avec les 2 animateurs de la Matmut, notre partenaire, sur les bonnes pratiques, le code de la route avec les nouveaux panneaux, les règles à respecter dans les ronds points, l'importance d'avoir des pneus bien gonflés etc...

Le clou de la journée a été la mise en situation via un simulateur.

Tous les participants ont apprécié d'avoir eu ces échanges cette journée et ont pu reprendre le volant, dès le lendemain, avec plus de confiance.

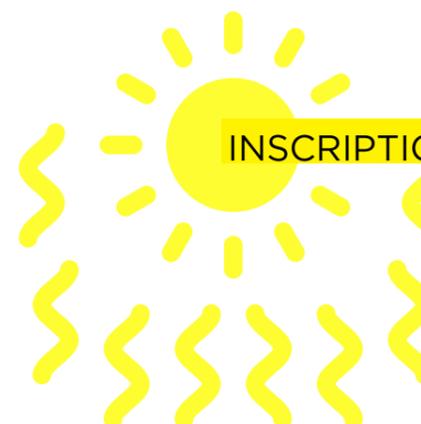
ENSEMBLE ET SOLIDAIRES (URNPA)



LES PROCHAINS REPAS À LA SALLE DES FÊTES
Samedi 24 septembre
Barbecue
Samedi 26 novembre
Repas Beaujolais

L'association de personnes âgées UNRPA de Serquigny compte à ce jour 96 adhérents et serait heureuse d'en accueillir de nouveaux. Vous pouvez venir les rejoindre à la salle de la Médiathèque tous les jeudis de 14h à 18h.

L'association a le désir de donner du bien-être à tous ses adhérents en proposant de nombreuses activités (jeux de société, cartes, repas, etc...). Ils vous attendent donc si vous souhaitez passer un bon moment, aucune limite d'âge pour l'adhésion. Pour votre information, le club sera fermé au mois d'août. Pour tous renseignements contacter Mme QUIER au **06 13 85 75 65**



REGISTRE CANICULE : INSCRIPTION DES PERSONNES VULNÉRABLES

Chaque année, la commune de Serquigny accompagne de manière préventive les personnes âgées et les personnes fragiles recensées en cas de plan canicule ou d'urgence. N'hésitez pas à vous inscrire ou à inscrire vos proches sur le registre municipal. Le registre Canicule répertorie les habitants dits vulnérables, de plus de 65 ans, de plus de 60 ans reconnus inaptes au travail ou handicapés. En cas de déclenchement d'un plan d'alerte canicule ou d'urgence, le citoyen inscrit sera contacté par les services de la mairie pour s'assurer que tout va bien. Comme chaque année, la municipalité se mobilise pour ne laisser aucun habitant de

Serquigny affronter seul les épisodes de grand froid, de chaleur ou de plan d'urgence. Si vous vous sentez isolés, en situation de fragilité ou si l'un de vos proches est dans cette situation, pensez à l'inscription sur le registre. Facultative, elle nécessite une démarche volontaire des personnes. Les données collectées sont confidentielles.



SERVICES PROPOSÉS PAR LA MÉDIATHÈQUE

FORMATION À L'INFORMATIQUE

La médiathèque de Serquigny met en place des sessions de formation à l'informatique. N'hésitez pas à venir vous renseigner à la médiathèque.

DES LISEUSES À EMPRUNTER

La médiathèque offre à ses usagers la possibilité d'emprunter, gratuitement, pour une durée de 3 semaines une des liseuses électroniques chargées de plus d'une centaine de livres numériques (des classiques de la littérature française et mondiale essentiellement et 80 romans récents pour l'une d'entre elles).

LA MÉDIATHÈQUE NUMÉRIQUE

La médiathèque vous propose d'accéder gratuitement à plusieurs ressources en ligne autour de l'autoformation (code de la route, apprentissage de langues), du cinéma, de la musique, des BD, des livres audios, un espace dédié aux enfants et de l'actualité.

PORTAGE DE LIVRES À DOMICILE

Le service de portage de documents s'adresse aux Serquignais de plus de 65 ans et aux personnes se trouvant dans l'incapacité de se déplacer (maladie, handicap, grossesse difficile). Lorsque vous en ferez la demande, votre agent bibliothécaire se rendra à votre domicile et vous proposera une sélection de documents. Outre les livres, vous pourrez emprunter DVD, CD, bandes dessinées, revues, etc...

Si vous êtes intéressé par ce service, merci de prendre contact avec la médiathèque au **02 32 47 41 62**

Marion et Ludivine, responsables de la médiathèque sont disponibles pour tout renseignement. N'hésitez pas à leur rendre visite.



FERMETURE POUR CONGÉS DE LA MÉDIATHÈQUE

DU 1^{er} AU 15 AOÛT 2022

PLUSIEURS ANIMATIONS ONT MARQUÉ LE 1^{er} SEMESTRE DE L'ANNÉE 2022

- ➔ De février à juin, plusieurs journées consacrées au plaisir de jouer aux jeux de société
- ➔ Mercredi 2 mars, confection de masques et crêpes party dans le cadre du mardi gras
- ➔ En mars et avril, ateliers Scrapbooking
- ➔ En avril, animation autour de la Nintendo Switch
- ➔ En avril, création et projection de vidéos en hologrammes
- ➔ En avril, exposition sur le Chocolat
- ➔ En mai, exposition de photographies, dessins, peintures et enluminures
- ➔ Dimanche 22 mai, porte ouverte et journée multiculturelle à la médiathèque (animations, vente de livres, rallye découverte de la commune)
- ➔ 24 et 25 juin, dans le cadre de la fête de la musique, démonstration de danse country et concerts

PENDANT L'ÉTÉ, PRENEZ L'AIR ET VENEZ VOUS DÉTENDRE EN LISANT UN LIVRE OU EN JOUANT À NOS JEUX DE SOCIÉTÉ À L'AIR LIBRE SUR NOS TRANSATS ET TABLES DE JARDIN.



POUR LES SPORTIFS ou ceux qui ont envie de " bouger " agréablement et efficacement

L'Entente Cycliste de Serquigny (ECS)



➔ Le 19 février dernier, l'Entente Cycliste de Serquigny présentait ses effectifs 2022 à la municipalité. Après deux années de pandémie qui ont affectées de nombreuses associations, les effectifs du club local sont en hausse pour cette année, une augmentation de 13 licenciés. Parmi eux, des compétiteurs vétérétistes, sur route ainsi qu'une section cyclosporitif plus orientée sur les randos et raids. L'ECS organise 4 épreuves en 2022, trois sur route et une Rando VTT et marche le 28 août à Serquigny.



Club Sportif de la Charentonne Serquigny Pétanque

➔ Le club de Serquigny qui fait partie des plus gros clubs de pétanque de la région compte en 2022, 104 adhérents qui participent aux championnats départementaux et régionaux. Le 27 août, le club organise le challenge Michel NOËL, y sont attendues 128 équipes qui viendront de plusieurs régions de France sur les terrains de Serquigny. Le club organise également sur 4 week-end le challenge de la solidarité au profit des associations "Cassandra", "des enfants de la terre", "des Restos du cœur" et du "Téléthon". Le prochain rendez-vous est prévu le 15 octobre 2022. Ce challenge est ouvert à tous. Licenciés et non licenciés

Le Football Club de Serquigny-Nassandres, les U18, champion de Régional 3



➔ Les jeunes rouges et jaunes joueront dans le championnat de Régional 2 la saison prochaine. Ils ont validé leur montée en Régional 2 durant le week-end du 15 mai, celle-ci était conditionnée à un succès contre Pacy-Ménilles B et à un match nul ou une défaite de Sotteville. Les deux conditions étant remplies, le titre de Régional 3 est acquis et ce, à une journée du terme du championnat. Ce sacre vient ainsi récompenser un groupe, de plus que



de 14 joueurs puisque ce sont plus de 25 joueurs qui ont disputé au moins une rencontre en U18 R3. Ceci témoigne de la richesse de ce groupe, et de manière plus générale, de la catégorie U16/U18. Félicitations à l'ensemble des joueurs de la catégorie U16/U18, ainsi qu'à l'équipe éducative emmenée par Matthieu P et ses acolytes Paul T, Sylvain P et Karl R.

Les 10 kms de Serquigny

➔ La Commission des sports de la commune vous donne rendez-vous le dimanche 9 octobre 2022, pour la 30^{ème} édition de la course pédestre "Les 10 km de Serquigny". Cette compétition est ouverte à tous, licenciés et non licenciés catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Séniors et Vétérans. Vous pouvez consulter le règlement ainsi que le parcours à la rubrique des sports sur le site internet de la commune ou sur la page Facebook du Challenge Bitume 27. Pour toute information complémentaire, prendre contact avec Eric LEFEBVRE **06 35 93 61 38** ou e.lefebvre@serquigny.fr.

POUR LES CRÉATIFS & LES STRATÈGES

Association Loisirs et Culture

➔ Retenez bien la date du samedi 3 septembre 2022, l'association Loisirs et Culture organise une "Porte Ouverte" à la salle des Fêtes. Vous pourrez y découvrir les différentes activités proposées par l'association (Echecs, Arts textiles, Enluminures, Tricot et Gymnastique volontaire).



SÉANCE DU 7 MARS 2022

BUDGET VILLE / Approbation du compte administratif 2021 et affectation du résultat

La réunion du Conseil Municipal du 7 mars 2022 était consacrée à l'examen des comptes administratifs 2021. Le compte administratif est le bilan financier de la commune. Il permet de contrôler la gestion de celle-ci, ainsi de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. A ce titre, son examen constitue un acte majeur de la vie communale. C'est un relevé exhaustif des opérations de recettes et de dépenses réalisées pendant l'exercice comptable. Il permet de juger de la bonne gestion de la commune (taux de réalisation des prévisions budgétaires, répartition des dépenses d'investissement, sous-estimation ou sur-estimation). Le compte administratif est sous la responsabilité du Maire. Le compte administratif doit être approuvé au plus tard le 30 juin de l'année qui suit cet exercice (le comptable municipal doit transmettre au maire le compte de gestion au plus tard le 1^{er} juin).

LE COMPTE ADMINISTRATIF DE SERQUIGNY 2021

Pour l'exercice 2021, il est dégagé un résultat positif de l'exercice de 79 082 € sur un budget de 2 090 880 € en fonctionnement et un résultat légèrement déficitaire de 18 631 € sur un budget de 574 944 € en investissement. Ce résultat a été réalisé grâce à une gestion serrée de nos services et en décidant de repousser des investissements pourtant nécessaires à notre commune. Les finances de la commune sont en bonne santé puisque l'endettement est modeste comme les années précédentes, ce qui permettra d'envisager d'autres investissements et projets pour l'avenir de la commune, tout en sollicitant un maximum de subventions auprès des administrations et différents organismes. En investissement des travaux de voirie ont été réalisés en 2021, notamment la réfection du parking de la rue de Normandie, des travaux de clôture de l'école maternelle, des travaux dans les bâtiments communaux (chaudière à la mairie, porte à la cantine scolaire, installation de défibrillateurs). Mais également : L'acquisition nécessaire d'un camion benne d'occasion en remplacement de l'ancien en très mauvais état. Le remplacement nécessaire de matériel informatique à la mairie, des travaux pour une ligne informatique au club de pétanque et l'achat d'un logiciel à la médiathèque. La poursuite de plantations dans le verger conservatoire. Pour le gîte, nous avons un léger déficit sur le compte d'exploitation mais moins marqué que l'année 2020. Ce déficit en 2021 est lié à la diminution de locations du gîte pendant la crise sanitaire.

FINANCES / Travaux SAEP Parc Maubuisson

M. le Maire expose au Conseil Municipal que le Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Vallée de la Risle a entrepris les travaux nécessaires sur le réseau de distribution publique d'eau potable. Il s'agit de mettre en place une nouvelle canalisation principale, de boucler le réseau et d'installer des branchements individuels pour tous les logements du Parc Maubuisson. Le montant des travaux restant à la charge de la commune est estimé à 34 835 € HT. Le Conseil Municipal, autorise M. le Maire à signer la convention de participation financière et précise que les crédits nécessaires aux dépenses engagées, liquidées et mandatées en vertu de la présente délibération ont été inscrits au Budget primitif Maubuisson 2022.

FINANCES / information sur l'attribution de marchés publics réalisée dans le cadre de la délégation consentie au Maire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de sa séance du 23 mai 2020, il lui a délégué le pouvoir de conclure des marchés publics dont le montant est inférieur à 30 000 € HT ; le Code Général des Collectivités Territoriales imposant néanmoins au Maire de rendre compte au Conseil Municipal des décisions prises en vertu de la dite délégation. Le Conseil Municipal prend acte que l'obligation d'information du Conseil municipal relative à l'attribution de marchés publics dans le cadre de la délégation consentie à M. le Maire a bien été effectuée.

→ SÉANCE DU 11 AVRIL 2022

UN BUDGET PRIMITIF TRÈS PRUDENT

Le Conseil Municipal était réuni le 11 avril 2022, pour voter les différents budgets de la commune dans un contexte difficile, d'envolée des prix de l'énergie, de la hausse de nos dépenses de fonctionnement, et de la baisse des dotations. Des recettes en diminution comme la dotation globale de fonctionnement qui passe de 180 000 € à 169 000 € et la dotation de péréquation qui passe de 10 000 € à 1 000 €. Des dépenses en augmentation avec la hausse du tarif du gaz, de l'électricité, du chauffage pour les bâtiments communaux et des carburants pour les véhicules et le matériel des services techniques. L'augmentation également de la masse salariale par la revalorisation du point d'indice annoncée par la ministre de la fonction publique. Des éléments qui ont été pris en compte par M. le Maire et le Conseil Municipal, pour construire avec une grande prudence ce budget 2022 et de continuer à ne pas augmenter les taux d'imposition.

Budget primitif de la ville

Ce budget d'un montant total de 2 715 398,00 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 153 836,00 € en section de fonctionnement et à 561 562,00 € en section d'investissement.

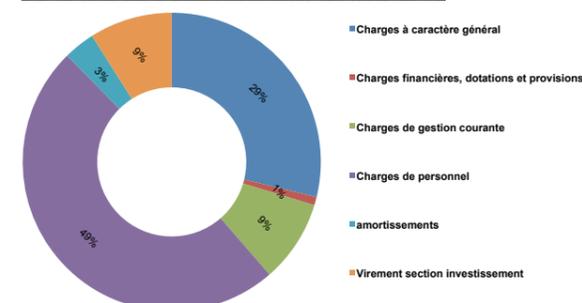
Taux de fiscalité directe locale pour 2022

Après que M. le Maire ait rappelé que les recettes de la Commune proviennent majoritairement du produit des impôts locaux et des dotations de l'État, et que malgré la gestion rigoureuse des finances communales, celles-ci sont fragilisées par la baisse de certaines dotations de l'État, et la hausse mécanique des dépenses. Toutefois, compte tenu de la situation économique et sociale, il n'est pas opportun d'augmenter les impôts des ménages. Aussi, M. le Maire a proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le produit de la recette fiscale reposant sur les ménages (taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti). Ces derniers ont été calculés en tenant compte de la nouvelle répartition des impôts locaux et sont censés maintenir au même niveau tant l'imposition des ménages que les recettes des collectivités. Le Conseil Municipal, a voté pour l'année 2022 les taux identiques à l'année 2021 :

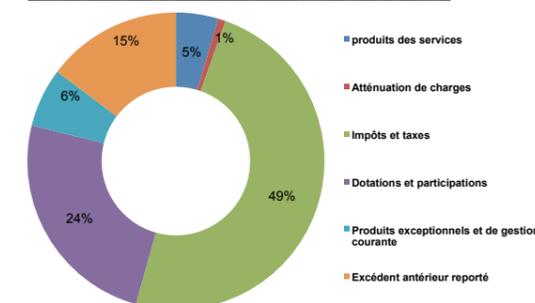
Taxe foncière sur les propriétés bâties = 33,88 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 58,84 %

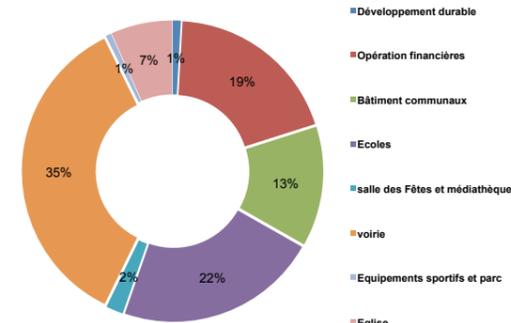
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT 2022



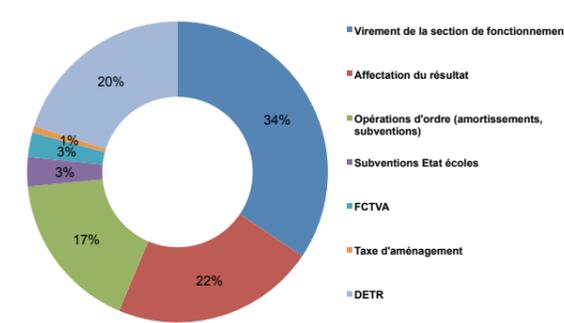
RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2022



DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2022



RECETTES D'INVESTISSEMENT 2022





SÉANCE DU 11 AVRIL 2021

BUDGET / Parc Maubuisson

Ce budget d'un montant total de 282 218 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 130 154 € en section de fonctionnement et à 152 064 € en section d'investissement. Les dépenses de fonctionnement de ce budget serviront à financer les travaux de réseaux prévus dans ce Parc.

BUDGET / Gîte d'étape

Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes à 34 639 €. Ce budget prévoit des recettes d'un même niveau que l'année 2021, mais en augmentation par rapport aux recettes du gîte de 2020 qui avaient été fortement impactées par la crise sanitaire.

BUDGET / Pôle médical

Ce budget d'un montant total de 206 190 € s'équilibre en dépenses et en recettes à 94 593 € en section de fonctionnement, et à 111 597 € en section d'investissement. La section de fonctionnement prévoit le financement de toutes les dépenses à caractère général (Énergie, d'entretien du bâtiment, maintenance, Frais de télécommunications, charges de personnel, etc...). Les recettes proviennent de l'excédent antérieur reporté et les revenus des immeubles. En investissement, le budget prévoit en dépenses, le remboursement des emprunts. Les recettes d'investissement sont constituées principalement de l'excédent d'investissement reporté.

LES PROJETS POUR 2022



Clôture de l'école élémentaire



L'aménagement de la salle Maubuisson

- Des travaux d'éclairage du terrain de pétanque ;
- Pour une réduction des consommations d'énergie, le remplacement des tubes néons par des éclairages LED sur les plafonds de la mairie ;
- L'aménagement de la salle Maubuisson ;
- Le remplacement d'une porte des ateliers techniques qui ne fonctionne plus ;
- Le lancement d'une étude pour des travaux dans l'église ;
- Le changement de clôture de l'école élémentaire ;
- L'équipement de matériel informatique aux écoles ;
- L'amélioration de l'acoustique dans le restaurant scolaire ;
- L'équipement de capteurs de CO2 dans les classes de l'école ;
- La mise en place de signalétique des écoles ;

- Le remplacement de la chaudière de la garderie qui est tombée en panne ;
- Le lancement d'une étude sur l'aménagement de la salle des fêtes ;
- La poursuite des travaux de défense incendie ;
- Des travaux sur le lavoir et l'acquisition de petits matériels urbains ;
- La réhabilitation de chemins communaux ;

Subventions aux associations

M. le Maire rappelle que chaque année, à l'occasion du vote du budget primitif, le Conseil Municipal vote les subventions à verser aux associations. Le montant est de 44 000 € pour l'année 2022.



LES RENSEIGNEMENTS UTILES

MAIRIE

62 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY
Tél. 02 32 44 10 15
Email : mairie@serquigny.fr
Ouverte du lundi au vendredi :
9h à 12h / 13h30 à 17h30
Fermée le samedi et dimanche

ENVIRONNEMENT

Pour toutes informations concernant le ramassage des ordures ménagères et des déchets recyclables, nous vous invitons à contacter l'Intercom Bernay Terres de Normandie

Service déchets ménagers :
Tél. 02 32 43 50 06

La collecte des ordures ménagères sur Serquigny se fait uniquement le vendredi matin et un vendredi sur 2 pour la collecte des déchets recyclables.

Ouverture de la déchetterie

Du 2 novembre au 31 mars :
lundi : Fermée
mardi : 9h à 12h / 14h à 17h
mercredi : 9h à 12h / 14h à 17h
jeudi : 14h à 17h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 17h
samedi : 9h à 12h / 14h à 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre :

lundi : 14h à 18h
mardi : 9h à 12h / 14h - 18h
mercredi : 9h à 12h / 14h - 18h
jeudi : 14h à 18h
vendredi : 9h à 12h / 14h à 18h
samedi : 9h à 12h / 14h à 18h

SERVICES PUBLICS & COMMUNAUX

ÉCOLE MATERNELLE

Louis Pergaud
Mme CRETOIS : 02 32 44 12 00

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Louise Michel-Jean Jaurès
Mme DESPRES : 02 32 44 15 89

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

06 17 95 00 13
Ouverte de :
6h45 à 8h20 / 16h30 à 18h30

Cantine scolaire : 02 32 44 14 00

STGS (Service de l'eau) :

02 32 56 80 32
Urgence EDF GDF : 09 72 67 50 27
Urgence Gaz : 08 00 47 33 33

Bureau de poste : 02 27 19 30 74

Ouvert le :
mardi de 9h30 à 12h / 14h à 17h,
mercredi, vendredi de 9h à 12h
jeudi de 9h à 12h / 14h à 17h,
Fermé le lundi, samedi, dimanche

SNCF (RENSEIGNEMENTS) : 36 35

Gare de Serquigny :

Ouverte du :
lundi au vendredi de 5h40 à 20h30
samedi de 7h35 à 18h25
dimanche et jours fériés de
9h30 à 13h15 / 15h à 19h45

Ouverture des guichets :

Du lundi au vendredi de 6h30 à
12h30 / 13h à 18h50
Le samedi de 7h45 à 11h45 /
13h05 à 18h20

Le dimanche et jours fériés de
10h à 13h10 / 15h à 19h40

(sous réserve de modifications par la SNCF)

SANTÉ

MÉDECINE GÉNÉRALE

Dr BOURGEOIS : 02 32 44 10 05
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

Dr DESEINE : 02 32 25 59 39
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

INFIRMIÈRES

Mmes BACKX, LUCAS, MUTTI,
QUENTIN : 02 32 46 51 34
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

KINÉSITHÉRAPEUTES

M. WOJDYLO : 02 32 44 61 83
15 rue de Normandie

Mme BALAGNY :

07 87 82 67 84 / 02 79 20 00 03
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

DIÉTÉTICIENNE

Mme ANDRÉ : 06 87 01 28 87
6 rue Max Carpentier
Maison médicale

TAXIS - AMBULANCES

SERQUIGNY : 02 32 44 10 69
1 rue de Picardie

PHARMACIE

Mme MONTRON : 02 32 44 14 75
1 rue Max Carpentier

Ouverte du lundi au vendredi de :
8h30 à 12h30 / 14h30 à 19h30

Le samedi : 8h30 à 12h30 / 14h à 18h

NUMÉROS D'URGENCE

PHARMACIE DE GARDE : 32 37
MÉDECIN DE GARDE : 116 117

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
SAMU (avec tél. portable)	112
SAMU SOCIAL	115
Allo Enfance Maltraitée	119
Droits des Femmes	02 32 33 44 56
(Centre d'information)	

A.D.M.R.

Aide à Domicile en Milieu Rural
Aides ménagères pour les personnes âgées, travailleuses familiales, pour les mères de famille, auxiliaires de vie pour les handicapés,

Renseignements ADMR Évreux :
02 32 39 80 80

LA MÉDIATHÈQUE

02 32 47 41 62

Responsable : Marion VICAIRE
Responsable adjointe :
Ludivine LEMOULANT

Périodes scolaires :

lundi : 15h à 18h
mardi : 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 15h à 18h
vendredi : 15h à 18h
samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

Vacances scolaires :

lundi : 10h à 12h / 15h à 18h
mardi : 10h à 12h / 15h à 18h
mercredi : 10h à 12h / 14h à 18h
jeudi : 10h à 12h / 16h30 à 18h
vendredi : 10h à 12h / 15h à 18h
samedi : 10h à 12h / 14h à 17h

INTERCOM BERNAY

TERRES DE NORMANDIE

299 rue Haut des Granges
27300 Bernay

Tél. 02 32 43 50 06

Email : accueil@bernaynormandie.fr

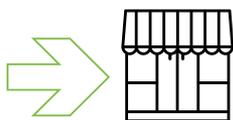
Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

41 rue Jules Prior
27170 Beaumont-le-Roger
Tél. 02 32 45 47 85

PERMANENCE DU SECOURS POPULAIRE

Au sous-sol de la mairie tous les samedis de 9h30 à 11h30 sauf au mois d'août.

FOCUS NOUVEAUX COMMERCANTS & ARTISANS



LA PETITE NORMANDE

Boulangerie

Pâtisserie

Snaking

Mme Estelle ANDRU
27 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

02 32 44 11 98

lapetitenormande27470@gmail.com

Ouverture :
de 6h30 à 13h/ 15h à 19h30 le lundi,
mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 7h à 13h le dimanche
Fermé le mercredi
Fermé le lundi

MA JUNGLE PANACHÉE

Fleuriste créateur

Mme Isabelle BEN-ALI
17 rue Max Carpentier
27470 SERQUIGNY

02 77 09 75 92

majunglepanachee@gmail.com

Ouverture :
Mardi au samedi de 9h à 12h et
de 14h à 19h
Dimanche de 9h à 12h30
Fermé le lundi



Vivre à
Serquigny

 www.serquigny.fr

 Ville de Serquigny